

➤ **L4/1/12/2020**

M.S Torres.

Monsieur Le Commissaire Enquêteur,

Je suis très surpris des différents courriers et contestations concernant ce projet. Pour mémoire :

Le projet date de 2007, il ne sort pas de la poche maintenant comme par enchantement. La carrière existe depuis 1955. La première autorisation connue date de 1970, ouverte l'entreprise DUCLER et Frères pour les travaux de remembrement de Terraube, j'ai pris la suite 1972. Le premier phasage de remise en état date de 1985.

Quant au déboisement contesté il s'agit de repousses de peupliers qui ont 35 ans et grosses comme un manche de pelle (terme de forestier).

Des arbres ont été arrachés sur la commune de La Sauvetat par des agriculteurs, mais là aucune réaction du collectif. Ce projet a bien été construit, étudié.

Nos familles sont sauve-toises depuis 1860 et toujours très attachées à un environnement propre et un profond respect de la terre.

Monsieur le commissaire enquêteur, je dois vous dire que je souhaite vivement que ce projet se réalise pour nous et mes petits-enfants.

Je vous prie de croire Monsieur le commissaire enquêteur en l'assurance de mes considérations distinguées.

➤ **L5/1/12/2020**

Mme J Torres.

Les différentes réactions m'obligent à préciser quelques points concernant le projet • Historique du site : Exploitation à ciel ouvert d'une carrière de calcaire au lieu-dit « La Tastère » à La Sauvetat en 1972. Toutes les modifications de phasage ont fait l'objet de demande d'autorisation. Pendant toute la durée des travaux l'entretien et nettoyages du site et de ses abords ont été régulièrement effectués. Fin d'exploitation en 2013, l'ensemble du site a été nettoyé. Toujours avec le souci de l'environnement.

Décision de projet de centrale photovoltaïque : A fait l'objet d'une étude approfondie, à savoir : Aucune possibilité d'agriculture ou de reforestation. La végétation actuelle date de nombreuses années, il s'agit là que de repousses du fait du sol très pauvre, donc je répète aucune possibilité de culture. Seule possibilité était de monter un projet de centrale photovoltaïque qui est une énergie propre et un objectif de l'État Le respect de l'environnement et de la réglementation cela en pensant à l'avenir de mes petits-enfants.

Cela en pensant à l'avenir de mes petits-enfants.

Conclusion : Nous sommes des personnes responsables et réfléchis, nous agissons en connaissance de cause, nous avons dirigé une entreprise familiale pendant plus de quarante ans. Donc pas de leçons à recevoir, c'est notre propriété, notre bien depuis plusieurs générations et ce projet a été construit, étudié. Pendant toute la durée de l'exploitation et encore, notre grand souci est le respect de la flore, de l'environnement. Agréer, Monsieur le Commissaire Enquêteur, mes salutations distinguées.

➤ **L6/1/12/2020**

Mme Sylvia Torres.

Monsieur le commissaire enquêteur

J'ai pris connaissance des différentes réactions concernant le projet de centrale photovoltaïque sur le site de La Tastère -32500 LA SAUVETAT

Tout d'abord, le projet se fait sur des parcelles privées, dans le respect des règles légales. Ce Site étant privilégié du fait que ce soit une ancienne carrière et donc un site anthropisé. Il n'y a pas d'autre activité possible sur un site tel que celui-ci, qui ne peut avoir AUCUNE vocation agricole ou forestière. Depuis le premier phasage de remise en état dans les années 1985, il n'y a que de la repousse.

La centrale photovoltaïque est une production d'énergie propre, un objectif de l'Etat. On le sait, les sites tel que des anciennes carrières, sont des sites retenus principalement ces projets-là. Le projet est construit dans le respect de l'environnement puisqu'une étude d'impact sur année a été réalisé sur la totalité du site. Est indéniable que si le projet en est aujourd'hui à l'enquête publique, c'est qu'il est conforme à la réglementation sachant que c'est un projet privé mais instruit avec l'Etat. Les différentes mesures environnementales et paysagère ont été réfléchi pour permettre au maximum les impacts du projet.

De plus la Tastère ayant une activité industrielle depuis les années 1970, il est indéniable que le voisinage ai acquis leurs biens en toute connaissance de cause et donc à des tarifs avantageux. Il n'y aura donc pas de perte en cas de revente de leur bien. Le projet se fait, je le rappelle, sur des parcelles privées (appartenant à des familles originaires de La Sauvetat depuis des générations).

Nous avons notre habitation et notre activité de gardiennage de chevaux (écurie de propriétaires) et centre de formation à La Tastère. Il est très désagréable d'être épié, d'avoir des rassemblements sur la route au-dessus du site et prendre des photos, ou encore des personnes a proximité de notre entrée arrêtant des voitures pour « expliquer » le projet à leur façon (sachant que sommes en période de confinement). Le samedi 28 Novembre au soir, un cap a été franchie, avec l'intrusion d'une personne voiture roulant à vive allure sur notre allée privée et qui longe le site. Je crains fortement que ces mêmes personnes n'apprécieraient guerre que l'on fasse la chose chez eux.

Concernant le déboisement ; il y a quelques jours à quelques jours un agriculteur a arraché des arbres pour son activité. Cela n'a suscité aucun mouvement de la part du collectif.

Ne comprends donc pas le problème qu'il y a, que de la repousse soit arraché sur nos parcelles.

Comme vous l'avez compris, je suis POUR la centrale photovoltaïque à la Tastère parce que je pense aux mieux vivre de nos enfants avec des énergies propres. je ne suis pas comme beaucoup : Pour, mais pas chez moi !) Veuillez agréer, Monsieur le Commissaire Enquêteur, mes salutations distinguées.

PJ Main courante de Gendarmerie. Non reproduite car contient des éléments personnels d'identification. Déclaration d'une intrusion par véhicule identifié.

➤ L7/1/12/2020

M Polles Maire de la Sauvetat.

Au terme de cette enquête publique, je me permets moi aussi de donner mon avis. En quelques mots je pense que ce projet s'inscrit dans le sens de l'histoire de notre commune. Il répond aux attentes de notre temps. C'est un projet à taille humaine et par la configuration du terrain affectera peu les paysages. Quant au déboisement dénoncé, il n'est en fait que la coupe de repousses d'arbres dues à l'abandon du lieu. Conscient du bien commun et du bien de chacun j'attire quand même l'attention sur

la proximité de l'habitation « la Taste » et souhaite que tout soit mis en œuvre pour minimiser cette présence. Tout autre chose, en prévision du futur chantier nos routes doivent être préservées. Je demande que la part attribuée à la commune soit renégociée auprès de la communauté de commune.

